

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception

Dossier complet le

N° d'enregistrement

1. Intitulé du projet

Requalification de la "Rocade Nord" d'Ajaccio
Aménagement des boulevards d'Abbé Recco, Sébastianu Costa et Louis Campi
Secteur compris entre Alata et Bodiccione - Commune d'Ajaccio

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Collectivité Territoriale de Corse (CTC)

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

N. le Président du Conseil Exécutif de Corse

RCS / SIRET

| 2 | 3 | 2 | | 0 | 0 | 0 | | 0 | 1 | 8 | | 0 | 0 | 0 | 1 | 9 |

Forme juridique

Région

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique

Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique

Rubrique 6d

Linéaire concerné par le projet : 2 km environ
Pas de création de nouveau carrefour giratoire dans le cadre du projet.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Le nord de l'agglomération d'Ajaccio est desservi depuis la RT194 par les boulevards Louis Campi, Sébastianu Costa et Abbé Recco, ces 3 boulevards composant la "Rocade Nord" d'Ajaccio.

En raison de la configuration topographique de la ville d'Ajaccio (ville littorale en pieds de versant), l'urbanisation tend à s'étendre sur la frange littorale, et au nord de l'agglomération au niveau des premiers contreforts. L'urbanisation moderne des abords de la "Rocade Nord" se traduit par un trafic routier important compris entre 1 400 et 2 300 véh./h en fonction des secteurs.

La "Rocade Nord", qui présente des caractéristiques très routières, n'est plus adaptée à son environnement et à sa fonction de boulevard urbain. C'est pourquoi la CTC a inscrit à son programme 2011-2021 le réaménagement et la requalification de la "Rocade Nord". L'opération présente plusieurs objectifs étroitement liés : améliorer, fluidifier et sécuriser les flux motorisés et piétons, mettre en place des voies dédiées aux transports en commun et aux modes de déplacement doux, sécuriser les accès directs et les flux tournants, et donner à la "Rocade Nord" un aspect moins routier s'intégrant mieux dans la trame urbaine environnante.

4.2 Objectifs du projet

Les objectifs des aménagements envisagés par la CTC sont les suivants :

- offrir de bonnes conditions de sécurité et permettre une liaison confortable sur la "Rocade Nord" pour le trafic de transit depuis Ajaccio vers Mezzavia (flux domicile-travail, transit, desserte locale ...),
- aménager la voie pour prendre en compte les évolutions du trafic attendues sur les prochaines années,
- sécuriser les déplacements en séparant les flux liés au transit et ceux relatifs à la desserte locale,
- faciliter la circulation des transports en commun,
- favoriser les modes de transport doux (cycles, piétons),
- donner un caractère moins routier aux voies et améliorer leur intégration paysagère dans la trame urbaine.

Pour ce faire, le projet prévoit :

- l'homogénéisation de la largeur de chaussée principale à 6,5 m,
- la mise en place de voies réservées aux transports en commun,
- la mise en place de cheminements piétons et cycles sécurisés,
- la création de contres allées permettant de sécuriser la desserte des constructions riveraines,
- un aménagement paysager et un traitement urbain conforme à la carte de la Ville d'Ajaccio.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

L'aménagement créé comprend une chaussée principale de 2 x 3,25 m encadrée de part et d'autre par :

- une voie de 3,5 m réservée aux transports en commun, séparée de la voie principale par une bordure légère de type caoutchouc,
- un îlot séparateur accueillant les cheminements piétons de 2 m, des abris bus et l'éclairage public,
- une contre allée de 3,5 m de large destinée aux véhicules et aux vélos,
- et lorsque les emprises disponibles le permettent, la mise en place de cheminements piétons en façade des bâtiments.

La mise en oeuvre du projet d'aménagement peut-être schématisée comme suit :

- aménagement par sous-section délimitée par les carrefours giratoires existants,
- travail par demi-chaussée pour conserver la continuité de l'itinéraire,
- mise en place d'itinéraire bis pour alléger le trafic et d'une circulation alternée.

Par sous-section, les travaux se dérouleront schématiquement comme suit :

- libération des emprises du projet,
- terrassement,
- dévoiement des réseaux secs et humides, création des nouveaux réseaux (pluvial, éclairage public, arrosage, ...),
- réalisation de la plate-forme finale et des contres allées,
- réalisation des aménagements de surface (trottoirs, abris bus, pose des candélabres, ...)
- réalisation des aménagements paysagers.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

En phase exploitation, seules des interventions d'entretien courant sont envisagées, à savoir :

- nettoyage régulier de la voie (collecte des déchets notamment),
- entretien des espaces verts,
- entretien des chaussées,
- entretien du réseau pluvial.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'État compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

L'emprise des travaux concernant uniquement des terrains publics, aucune acquisition foncière n'est nécessaire. De ce fait, il n'est pas prévu de déclarer le projet d'utilité publique.

Le projet étant compatible aux documents d'urbanisme de la Ville d'Ajaccio, leur mise en compatibilité ne s'avère pas nécessaire. Les eaux pluviales de ruissellement récupérées par le réseau pluvial des voies seront acheminées vers des bassins de rétention spécifiques (bassins de rétention en cours de réalisation). De ce fait, le projet ne relève pas de la "Loi sur l'Eau".

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Réglementation spécifique aux études d'impact (article R.122-1 et suivant du Code de l'Environnement).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Chaussée principale à 2x1 voie Voies connexes : voies dédiées aux transports en commun, contres allées Linéaire de projet : 2 018 m Largeur globale de l'aménagement : 25,5 m Pas de création de carrefour giratoire.	2x1 voie présentant un linéaire < 3 km

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Commune d'Ajaccio (2A)
Voies existantes concernées par le projet :
- Boulevard de l'Abbé Recco
- Boulevard Sébastianu Costa
- Boulevard Louis Campi

Coordonnées géographiques¹

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. 8 ° 44 ' 09 " 6 Lat. 41 ° 52 ' 12 " 8

Point d'arrivée : Long. 8 ° 45 ' 29 " 1 Lat. 41 ° 56 ' 42 " 1

Communes traversées :

Commune d'Ajaccio

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

Remarque :

L'aménagement des boulevards de l'Abbé Recco, Sébastianu Costa et Louis Campi constitue un programme à part entière : le programme de requalification de la "Rocade Nord".

Toutefois, le projet tient compte du programme d'aménagement de la "Pénétrante d'Ajaccio" assurant la jonction entre la RT193 et la RD11 entre Caldaniccia et Loreto, la future pénétrante d'Ajaccio venant se raccorder à la "Rocade Nord".

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Dans l'emprise du projet, l'occupation des sols se caractérise schématiquement par :

- des délaissés non traités, présentant un caractère relativement dégradé et pouvant faire l'objet d'une occupation sauvage,
- de quelques zones de stationnements plus ou moins organisées et légales.

A noter dans l'emprise des travaux l'absence de construction autorisée et d'espaces naturels (les terrains nus plus ou moins stabilisés et/ou revêtus).

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Plan d'Occupation des Sols approuvé le 28/10/1999 modifié et révisé.

Zonages du POS concernés par le projet :

- zone UC : "Zone urbaine dense"
- zone NDi (zone soumise au risque d'inondation)
- zone NC - sous secteurs NCif et NCitf (soumis au risque d'inondation), NCr (soumis aux risques technologiques) et NCs (zone agricole)

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Ajaccio est une commune littorale. L'aménagement envisagé se situe dans les terres, à l'écart de la façade littorale.
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan d'exposition au bruit lié à la présence de l'aéroport d'Ajaccio. Périmètre de projet hors zone d'influence.

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plans de Prévention des Risques Naturels prescrits : - Mouvements de terrain (le 25/02/2011) - Feu de forêts (le 05/11/2002) Plans de Prévention des Risques naturels approuvés : - Inondation - Bassin Arbitrone / Madonuccias / Remedio (le 31/05/2011 et annexé au PLU le 22/08/2011) - Inondation - Bassin Gravone (le 24/08/1999)
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les sites du réseau Natura 2000 les plus proches sont les suivants : - ZPS Iles Sanguinaires, Golfe d'Ajaccio (FR910096) à 650 m, - ZSC Golfe d'Ajaccio (FR9402017) à 650 m, - ZPS Dignes d'Aspretto (FR9412001) à 2,5 km, - ZSC Campo Dell Oro (FR9400619) à 3 km, - ZSC Capo di Feno (FR9402012) à 6,5 km.
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aménagement réalisé en surface ne nécessitant pas de terrassements de grande ampleur.
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Comme tout projet d'aménagement, les travaux induiront des volumes de déblais liés à la réalisation des structures de chaussée. Toutefois les volumes en jeu sont très faibles. Il sera favoriser le recyclage des matériaux dans le cadre du projet.
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Matériaux nécessaires à la réalisation des structures de chaussée. Alimentation du chantier depuis les carrières et installations dûment autorisées présentes dans le bassin d'Ajaccio .
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Périmètre de projet soumis à l'aléa inondation. Contraintes et enjeux pris en compte dans la conception du projet.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ayant pour vocation principale de sécuriser les flux (y compris les modes doux et les transports en commun), il n'induit pas par lui-même d'augmentation notable du trafic routier. De ce fait, aucun risque sanitaire complémentaire n'est à prévoir.
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Par nature les infrastructures routières sont source d'émissions sonores. Dans le cas présent le projet porte sur la requalification de voies existantes et non sur la création de voies nouvelles. Par ailleurs, dans le cadre du projet, le maillage routier existant n'est pas modifié. De ce fait, les niveaux sonores après aménagement demeureront proches de ceux actuellement mesurables.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Il est prévu la mise en place d'un éclairage public dans le cadre du projet.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le trafic routier supporté par l'aménagement induit des émissions de gaz dans l'atmosphère. Toutefois, le projet n'ayant pas pour vocation d'augmenter la capacité des voies, les émissions, après aménagement, devraient demeurer du même ordre de grandeur qu'en situation actuelle. Par ailleurs, la fluidification du trafic (réseau actuellement saturé en période de pointe), devrait contribuer à réduire les consommations et émissions. Toutefois, cette amélioration, difficilement quantifiable, est considérée comme non significative par rapport à la situation actuelle.
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Mise en place d'un réseau de collecte des eaux pluviales issues des chaussées. Réseau pluvial raccordé aux bassins de rétention existants et/ou en cours de construction.
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La réalisation des travaux nécessitera la déconstruction de la chaussée existante, induisant la production de déchets inertes non dangereux tels que du béton, des croûtes de revêtement, ... Le recyclage des matériaux sera privilégié dans le cadre du projet.
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Cf. document ci-joint.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	X
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	X

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

	Objet
	Annexe 6 : Situation du projet par rapport aux périmètres naturels réglementés
	Annexe 7 : Situation du projet par rapport aux périmètres patrimoniaux
	Annexe 8 : Extrait du zonage du POS et du PPR d'Ajaccio
	Annexe 9 : Auto-évaluation
	Remarque : pour l'annexe 5 se référer aux documents de l'annexe 3

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

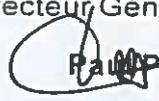
Ajaccio

le

07 JUIN 2016

Signature

P/ le Président du Conseil Exécutif
de Corse et par Délégation
L'Administrateur Général,
Directeur Général des Services


PAUL PELLEGRINI



Clientèle Territoriale
 22 Chemin de la...
 20133 AJACCIO
 Tél. 04 91 01 01 00
 Web : www.corsica.fr



ANNEXE 2-1

Aménagement de la Rocade d'Ajaccio

Localisation géographique

- Légende**
- Perimètre de projet
 - Nom du girotoire
- Limites administratives**
- Limite communale
 - Ajaccio

Fond de plan : IGN (version 2011)

Dossier : ENJ C 0008 - Janvier 2013

0 250 500 m
 Echelle : 1 / 25 000



Collectivité Territoriale Corse
 22, Chemin Grand - BP 215
 20251 Ajaccio cedex 1
 T +377 (0)49 81 14 44
 F +377 (0)49 81 14 48
 Web : www.corsica.fr

ANNEXE 2-2

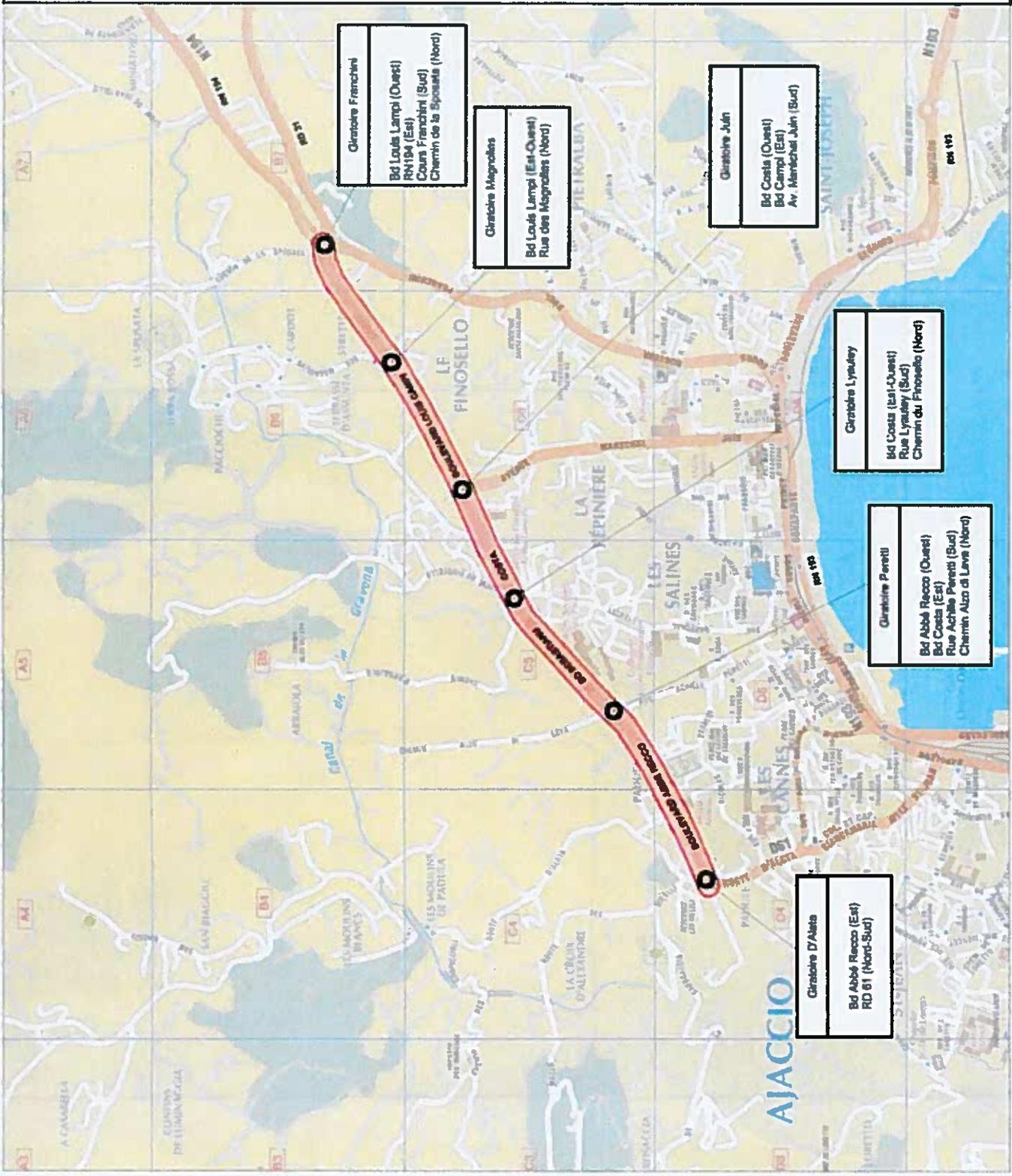
Aménagement de la Rocade d'Ajaccio

Plan de situation de la Rocade d'Ajaccio



Fond de plan : IGN Plan de ville Ajaccio 1/1000

Dossier : EH13.C.0008 - Janvier 2013



Occupations des sols : Vue aérienne générale

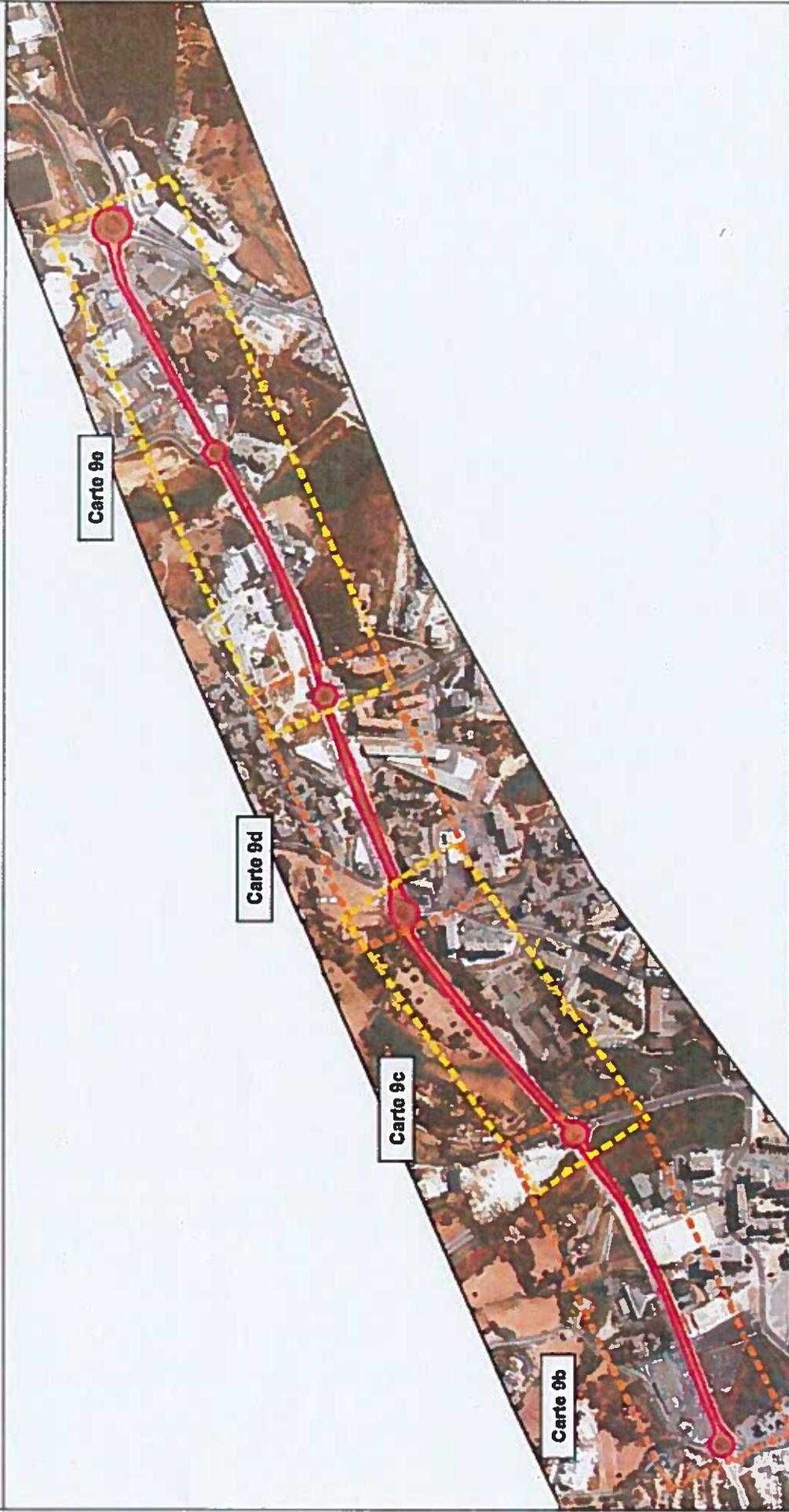
Aménagement de la Rocade d'Alaccio - étude d'impact

ANNEXE 3-1

Service Aménagement et Infrastructure
100, rue de la République
CS 90008 - 93000 La Courneuve (Seine 93)
Tél. : 01 49 41 14 44
Fax : 01 49 41 14 45
http://www.stm.fr

Document : EM13-C-0008 - Janvier 2013

Cartographie : Service Aménagement et Infrastructure
27, rue de la République - 93000 La Courneuve (Seine 93)
Tél. : 01 49 41 14 44
Fax : 01 49 41 14 45
http://www.stm.fr



Vue aérienne (occupations des sols et paysages) : Du carrefour giratoire Alata au carrefour giratoire Porotti

Aménagement de la Rocade d'Alceio

ANNEXE 3-2



Légende



Localisation des prises de vues*

*Prises de vues : voir cartes 871 et 872

Plan de plan : Conception
 Rapport d'étude 2011 : Rocade d'Alceio - Propositions d'aménagement
 des tracés proposés - CETC Michermode


 Société d'ingénierie et d'architecture
 27, Chemin de la Vallée
 1100, Québec, Québec, Canada
 Tel : 514 353-1111
 Fax : 514 353-1111
 Web : www.cetc.com



Dossier : E113.C.0008 • Janvier 2013

Vue aérienne (occupations des sols et paysages) : Du carrefour giratoire Perotti au carrefour giratoire Lyautay

Aménagement de la Rocade d'Ajaccio

ANNEXE 3-3



Légende



Localisation des prises de vues*

*Prises de vues : voir cartes 011 et 012

Projet de loi : Corse-Méditerranée
Aspect d'été 2011 - Rocade d'Ajaccio - Travaux de l'aménagement
des infrastructures : CETS Méditerranée

Direction Régionale de l'Équipement
Département Corse
27, rue de la République
20100 Ajaccio
Tél. 04 95 45 45 44
Fax. 04 95 45 45 45
Site : www.corse.fr

Service Régional de l'Équipement
Le Village de la République
CS 08 00 00000
Tél. 04 95 45 45 44
Fax. 04 95 45 45 45
Site : www.corse.fr

Dossier : ER13.2.0000 - Janvier 2013



ANNEXE 3-4



Légende



Localisation des prises de vues*

* Prises de vues : voir cartes B1 et B7



Vue aérienne (occupations des sols et paysages) : Du carrefour giratoire Juin au carrefour giratoire Franchini

Aménagement de la Rocade d'Ajaccio

ANNEXE 3-5



Légende



Localisation des prises de vues*

*Prises de vues : voir carte : 811 et 812

Plan de plan : Géographie
Ajaccio et Côte 2011 - Région d'Ajaccio - Préfecture d'Aménagement
des infrastructures - CETC Ajaccio

Direction des Services Régionaux
27, Rue de la République - 98000 Ajaccio
Tél : 04 94 44 44 44
Fax : 04 94 44 44 44
Site : www.corsica.fr

Document communiqué en vertu de la Loi n° 178 du 17 janvier 1978
Date de publication : 2011




 Gesellschaft für Bauplanung und
 Landschaftsarchitektur
 22751 Aumöhlen 13
 DE 45133 Solingen
 Tel. +49 (0) 21 24 03 0
 Fax +49 (0) 21 24 03 49
 E-Mail: info@bauplanung.de
 www.bauplanung.de

Occupations des sols et paysages : Planchos photographiques
 Aménagement de la Rocade d'Ajaccio

ANNEXE 3-6

Dossier : EN13.C.0008 - Janvier 2013



1. Circulaire de la Rocade d'Ajaccio



2. Boulevard Abbé Racco - Début de section



3. Boulevard Abbé Racco - Milieu de section



4. Boulevard Abbé Racco - Fin de section



5. Circulaire Achille Peretti



6. Boulevard Sébastien Costa - Début de section Ouest



7. Boulevard Sébastien Costa - Lycée Finasello



8. Boulevard Sébastien Costa - Fin de section Ouest



9. Circulaire du Maréchal Lyautey



10. Boulevard Sébastien Costa - Début de section Est



11. Boulevard Sébastien Costa - Arrêt de bus - Collège Gioventù



12. Boulevard Sébastien Costa - Fin de section Est

ANNEXE 3-6



13. Giratoire Juin



14. Boulevard Louis Campi - Début de section Ouest



15. Boulevard Louis Campi - Fin de section Ouest



16. Giratoire Magnolia



17. Boulevard Louis Campi - Début de section Est



18. Boulevard Louis Campi - Fin de section Est



19. Giratoire Franchini

ANNEXE 4 :

INSERER :

- Vue en plan
- Coupe en travers type
- Simulations visuelles si existantes



ANNEXE 6

Aménagement de la Rocade d'Ajaccio

Patrimoine naturel

Légende

▭ Périmètre du projet

▭ Limites administratives

┌┐ Limite communale

Ajaccio Nom de la commune

Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique,
Faunistique et Floristique (ZINEFF)

▬ Type 1

Zone Natura 2000

Zone de protection au titre de
la directive "Oiseaux"

Zone de protection au titre de
la directive "Habitats, faune, flore"

Zone Spéciale de Conservation

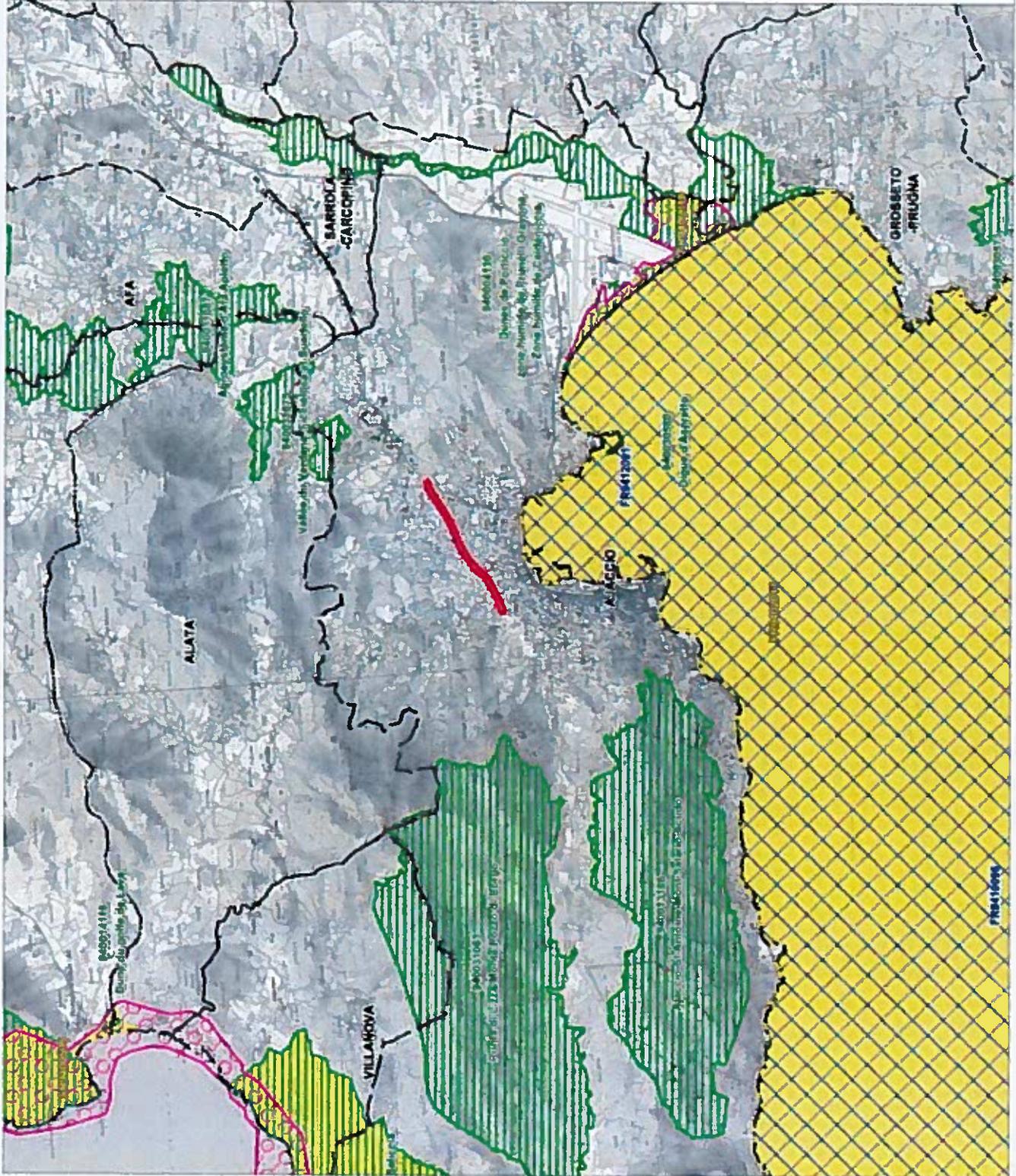
Fond de plan : IGN 1000
Source : DREAL Corse

Dossier : EN13.C.0008 - Janvier 2013

0 0,5 1,0 km



Echelle : 1/50 000



CIRESAUD Territorio e Carta
 22010 Gattolengo, 101717
 Tel. 011 431 64.54
 Fax 011 431 64.54
 Web: www.ciresa.it

Confine
 Territoriale
 del Comune

ANNEXE 8-1

Aménagement de la Rocade d'Aleccio

Plan d'Occupation des Sols (POS) : Zonage

Légende

 Périmètre du projet

 Zone de P.O.S.

 Limites de zone du P.O.S.

 Espace bâti et assé

 Espace réservé (E.R.)

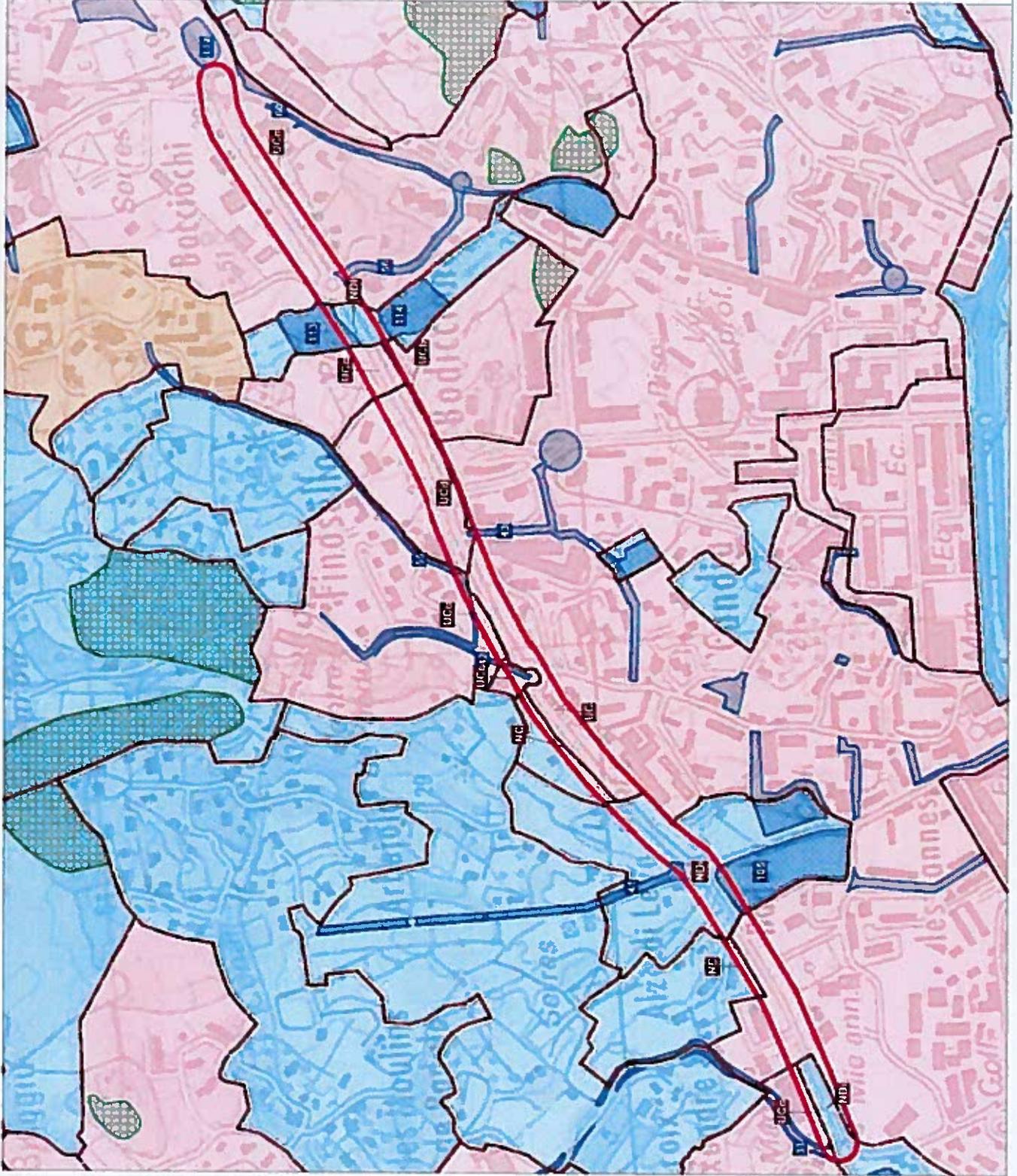
 Zone de P.O.B. concurrencée
ou proche du premier étendu

 Réseau ER concurrencé ou proche
du premier étendu

Plan de plan : 1/50 000
 Sources : Mairie d'Aleccio - P.O.S.

Dessiné : ENJ C. 0008 - Janvier 2013

0 60 120 m
 Echelle : 1/5 000





Collectivité Territoriale Corse
 22, Rue de la République, BP 2113
 20250 Ajaccio
 Tél. 04 95 31 64 44
 Fax 04 95 31 64 10
 web : www.corse.fr

ANNEXE 8-3

Aménagement de la Rocade d'Ajaccio

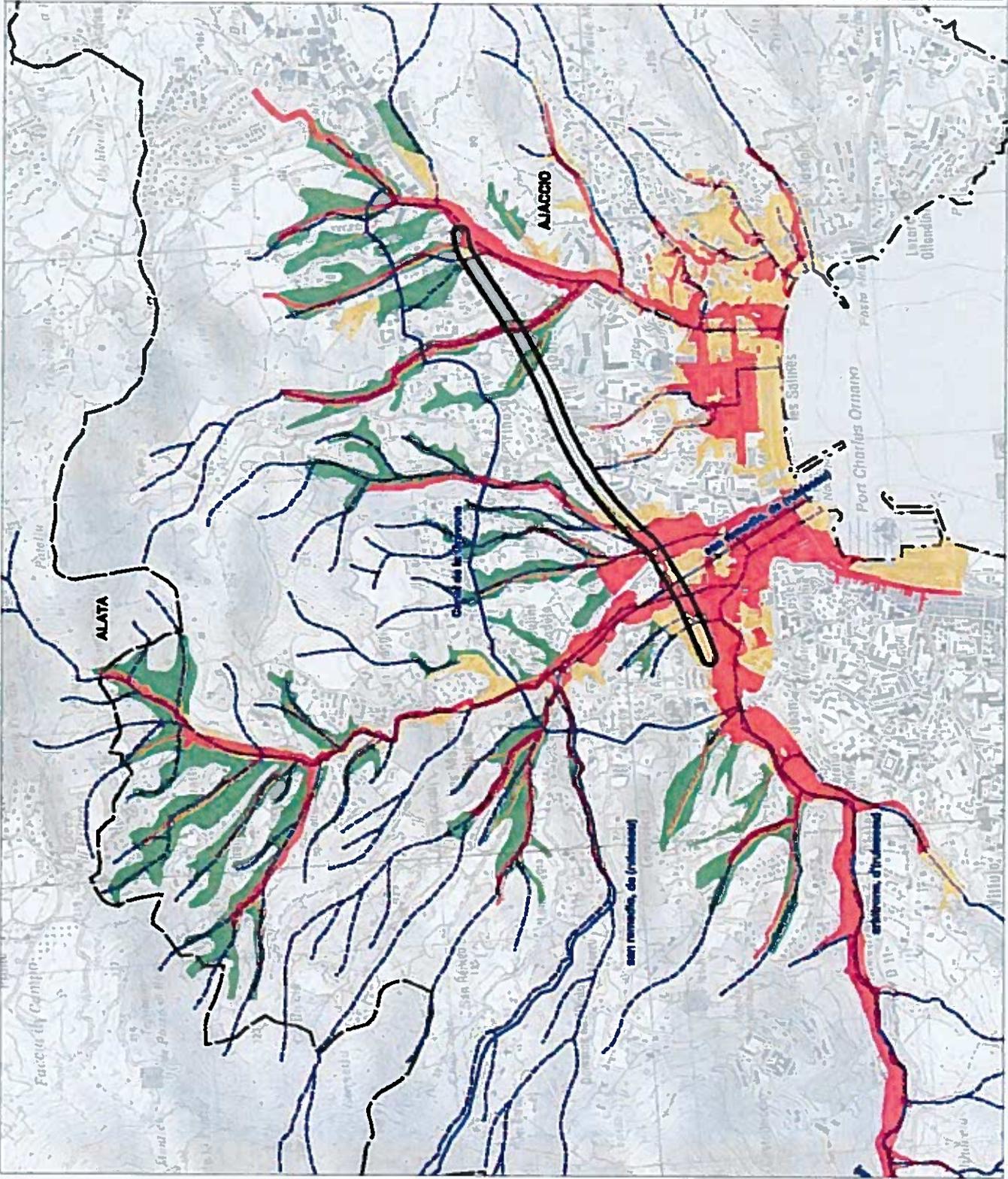
Zonage réglementaire du PPRI

- Légende**
- Périmètre du projet
 - Limites administratives
 - Limite communale
 - Aléa
 - Nom de la commune
 - Réseau hydrographique
 - Cours d'eau
 - Zone PPRI
 - Inconstructible
 - Constructible avec prescription
 - Constructibilité subordonnée à certaines règles particulières de maîtrise d'impénétrabilité excessive des sols

Plan de plan : PCN - n° 11
 Source : PPRI de la commune d'Ajaccio - Mars d'Ajaccio

Document : EN13 C 0008 - Janvier 2013

0 150 300 m
 Echelle : 1 / 15 000



ANNEXE 8 : AUTO-EVALUATION

1. CONTEXTE DE L'OPERATION

1.1. PRESENTATION

La commune d'Ajaccio est contournée au nord par l'axe Boulevard Louis Campi / Boulevard Sébastianu Costa / Boulevard Abbé Recco. Cet axe, d'un linéaire de 2018 mètres, est également appelé « Rocade d'Ajaccio » ou « Rocade Nord ».

Il est constitué d'une chaussée à double sens à 2x1 voie comprise entre le giratoire Noël Franchini / RD31 (déviation de Mezzavia) dit « giratoire de la Rocade » et le giratoire d'Alata (RD61). Entre ces deux giratoires, l'axe comprend quatre autres carrefours giratoires qui desservent respectivement la rue des Magnolias, l'avenue Maréchal Juin, la rue Maréchal Lyautey et la rue Achille Peretti.

La « Rocade Nord » constitue, avec l'avenue Noël Franchini, l'axe de transit principal entre Ajaccio et Mezzavia. Elle assure par ailleurs un rôle de desserte important de l'agglomération d'Ajaccio, notamment vis-à-vis des quartiers de Salines, Finosello et Cannes.

1.2. OBJECTIFS DE L'AMENAGEMENT

L'aménagement envisagé par la CTC, inscrit au programme routier de la CTC pour la période 2011-2021, vise à :

- offrir de bonnes conditions de sécurité et permettre une liaison confortable sur la « Rocade Nord » pour le trafic de transit depuis Ajaccio vers Mezzavia (domicile, travail et autres),
- conférer à la route la capacité nécessaire à l'évacuation des flux de transit par la création d'une route aménagée avec des contre allées, séparant le trafic de transit, les circulations sur contre allées et une voie réservée aux transports en commun,
- assurer la sécurité des accès aux activités et propriétés riveraines de la route actuelle, par la mise en place de voies de desserte parallèles,
- conférer aux différents carrefours la capacité nécessaire pour laisser transiter les trafics attendus à l'horizon 2020.

1.3. CARACTERISTIQUES DES VOIES ACTUELLES

La « Rocade Nord » présente les caractéristiques géométriques suivantes :

- une chaussée bidirectionnelle de 7 mètres,
- une bande dérasée non revêtue de largeur variable (en moyenne entre 3 à 4 mètres) sur lesquelles les bus viennent s'arrêter et les voitures viennent stationner de manière anarchique,
- 4 giratoires de dimension parfois réduite,
- un tracé relativement rectiligne,
- de nombreux accès directs autorisant les entrées / sorties en tourne à gauche.

1.4. TRAFICS

La « Rocade Nord » supporte des trafics moyens horaires relativement élevés, se traduisant aux heures de pointe par une saturation du réseau routier, et en heures moins chargées, par un trafic dense :

- entre 1 400 véh/h et 1 750 véh/h environ suivant le tronçon de route de la Rocade,
- 1 600 véh/h à 2 300 véh/h au droit des giratoires pour atteindre 3 200 véh/h au niveau du giratoire nord de la Rocade desservant Mezzavia et l'avenue du Docteur N. Franchini.

L'encombrement de la voie, au-delà du trafic enregistré, est lié aux mélanges des flux de transit et domicile-travail / desserte locale.

2. CARACTERISTIQUES DU PROJET

↳ Cf. *Vue en plan et profil en travers type disponibles en annexe 4*

Pour écouler les trafics de transit en toute sécurité avec confort, assurer une vitesse convenable et la sécurité au droit des points d'échanges, le parti d'aménagement proposé est celui d'une route de transit à deux voies, avec :

- de voies destinées aux transports en commun,
- des contre-allées permettant la desserte des commerces et riverains, des zones de stationnements et des cheminements doux.

Après aménagement, les voies présenteront les caractéristiques suivantes :

- la chaussée principale bidirectionnelle à 2x1 voie de 3,25 mètres de large,
- de part et d'autre de la chaussée principale :
 - une voie réservée pour les transports en commun d'une largeur de 3,5 m, séparée de la chaussée principale par une bordure de séparation légère de type caoutchouc,
 - un îlot séparateur de 2,00 m accueillant des cheminements piétons, les arrêts de bus et l'éclairage public,
 - une contre allée de 3,5 m de large dédiée à la desserte locale et aux modes doux, permettant les flux tournants.

Au niveau des carrefours giratoires, en fonction de leurs caractéristiques actuelles, il est envisagé de redimensionner pour certains leur anneaux centrales et le redimensionnement des branches d'accès, sans toutefois, créer de nouvelle branche.

3. ETAT INITIAL SIMPLIFIE DE LA ZONE D'ETUDE

Thématique	Enjeux identifiés	Niveau d'enjeux
Climat	Pas d'enjeu particulier	Non significatif
Géologie / Usages des sols	Formation géologique masquée par les constructions et les aménagements urbains.	Non significatif
Topographie	Terrain relativement plat et peu accidenté.	Non significatif
Stabilité des terrains	Pas de problème de stabilité des terrains identifié.	Non significatif
Ressource en eaux souterraines	Le périmètre d'étude ne comprend aucun captage AEP et ne recoupe aucun périmètre de protection.	Non significatif
Eaux superficielles	La Rocade Nord intercepte deux cours d'eau : le ruisseau de l'Arbitrone et le ruisseau de San Remedio. Par ailleurs, le canal de Gravona est situé à proximité de la voie. Les deux cours d'eau sont d'ores et déjà rétablis, le projet ne prévoit pas de reprendre les ouvrages existants.	Moyen
Risque inondation	La zone d'étude est vulnérable vis-à-vis du risque d'inondation.	Moyen
Milieux naturels	La zone de projet ne recoupe aucun périmètre du réseau de protection européen Natura 2000 (sites les plus proches : la ZPS « Iles Sanguinaires, Golfe d'Ajaccio » et la ZSC « Golfe d'Ajaccio » distants de 650 m), ni de zone d'inventaires. L'emprise du projet concernant exclusivement des zones urbaines anthropisées, la végétation aux abords de la voie est relativement réduite. Elle se compose d'essences plantées (plantations ornementales) et de quelques zones de friches dominées par des espèces rudérales sans intérêt particulier. La faune observable (oiseaux, insectes notamment) est banale et se compose d'espèces commensales de l'homme, susceptibles de s'installer en ville.	Non significatif à faible
Patrimoine	La zone de projet ne recoupe aucun périmètre de protection de 500 m de monument historique (site le plus proche distant de 950 m correspondant à l'ancienne manufacture Alban). Le périmètre de projet ne concerne aucun site archéologique connu. Par ailleurs, aucun patrimoine vernaculaire n'a été identifié au sein du périmètre de projet et/ou sur ses abords proches.	Non significatif
Paysage	Les abords de la Rocade Nord, non traités, présentent un aspect dégradé. Le périmètre de projet ne recoupe aucun site inscrit ou classé (le site le plus proche étant le site inscrit « centre ville d'Ajaccio » distant de 1 km).	Moyen à fort
Milieux humains	La zone d'étude constitue un secteur en pleine évolution, se traduisant par le développement d'activités économiques et l'essor des zones résidentielles. La configuration de la « Rocade Nord », qui présente une géométrie très routière, n'est plus en adéquation avec son environnement.	Fort

4. EFFETS PREVISIONNELS DU PROJET EN PHASE CHANTIER

Thématique	Impacts prévisibles en phase chantier	Mesures d'évitement et de réduction envisagées	Niveau d'impact
Climat	Emissions de gaz à effet de serre liées à l'utilisation d'engins de chantier fonctionnant au fioul.	Utilisation d'engins de chantier récents et régulièrement entretenus.	Non significatif
Géologie	Consommation de matériaux minéraux. Impact lié aux matériaux excédentaires (mise en dépôt définitif sur des terrains agricoles ou naturels).	Très peu de terrassement à réaliser dans le cadre du chantier. Recyclage des matériaux de déconstruction (déblais, croûte d'enrobé, ...) favorisé dans le cadre du projet.	Non significatif
Qualité des sols	Pollution en cas de déversement accidentel.	Équipement de tous les engins de chantier de kits anti-pollution. Définition d'un plan d'actions en cas de déversement accidentel. Ravitaillement des engins de chantier par la technique du « bord à bord » au dessus d'un bac d'égouttures.	Nul
Ressource en eaux souterraines / eaux superficielles	Risque de pollution des eaux pluviales en cas de pollution accidentelle.	Mise en place de mesures préventives et curatives en phase chantier de lutttes contre les pollutions accidentelles (plan de prévention, équipement de tous les engins de kits anti-pollution, plan de circulation ...)	Nul
	Risque de pollution des eaux pluviales par apport de MES et/ou	Maintien du réseau pluvial existant en phase chantier. Mise en place d'un assainissement pluvial provisoire en phase travaux (fossés) si nécessaire. Rejet des eaux pluviales dans les bassins de rétention existants.	Nul
Milieux naturels	Dégradation des abords de la zone de chantier. Pertes d'habitats naturels.	Matérialisation à l'aide de rubalises (ou d'un système équivalent) de la limite du chantier pour éviter tout roulage accidentel ou inutile sur les terrains non concernés par le projet d'aménagement. Plantations ornementales réalisées à l'aide d'essences locales. Espèces considérées comme invasives proscrites.	Non significatif

Thématique	Impacts prévisibles en phase chantier	Mesures d'évitement et de réduction envisagées	Niveau d'impact
Paysage	Dégradation du cadre paysager en phase travaux.	Comme tous travaux, le chantier induira une modification du paysage local. Cet impact demeurera effectif durant toute la phase chantier et peu difficilement être amoindri.	Moyen
Milieux humains Qualité de vie			
<i>Accès privés</i>	Modification des accès riverains en phase travaux.	Maintien dans la mesure du possible des accès aux résidences et commerces riverains en phase travaux. Les accès coupés seront rétablis dès que possible.	Non significatif à moyen
<i>Émissions sonores</i>	Nuisances liées à la réalisation des travaux et au fonctionnement des engins de chantier.	Utilisation d'engins récents et régulièrement entretenus répondant aux normes en vigueur. Pas de travaux les jours fériés et le week-end.	Faible
<i>Émissions lumineuses</i>		Les travaux s'inscrivent dans un environnement urbain d'ores et déjà éclairé.	Non significatif
<i>Gestion des déchets</i>		Mise en place du tri sélectif sur le chantier. Évacuation régulière des déchets de construction (plastiques, ferrailles, ...) vers un centre habilité à les recevoir. Recyclage des matériaux de déconstruction favorisé.	Faible
<i>Activités économiques</i>		Le projet permettra de faire travailler des entreprises de BTP locales pendant plusieurs mois.	Positif

5. EFFETS PREVISIONNELS DU PROJET EN PHASE « EXPLOITATION »

Thématique	Impacts prévisibles en phase exploitation	Mesures d'évitement et de réduction envisagées	Niveau d'impact
Climat	Émissions de gaz à effet de serre liées au trafic routier.	Pas d'augmentation prévisible du trafic routier du fait du projet.	Non significatif
Qualité et usages des sols	Consommation de terrains Pollution des sols.	L'emprise du futur aménagement s'inscrit soit sur des voies existantes, soit sur des délaissés. Les eaux pluviales étant gérées à la source, aucun risque de pollution des sols n'est à prévoir.	Non significatif
Ressource en eaux souterraines / eaux superficielles	Pollution des eaux superficielles et souterraines. Augmentation des débits ruisselés.	Les eaux pluviales seront collectées via un réseau pluvial séparatif et acheminées vers un bassin de rétention prévu à cet effet.	Non significatif
Paysage	Modification du paysage local.	Le projet d'intégration paysagère du futur aménagement prend en compte la trame paysagère existante et en devenir. La rocade nord présentera après aménagement un profil plus urbain, s'intégrant mieux dans son environnement.	Positif
Milieux humains Qualité de vie			
<i>Condition de trafic</i>		Du fait de la séparation des flux de transit des flux de desserte locale, le trafic devrait être fluidifié.	Positif
<i>Sécurité des usagers</i>		L'aménagement de cheminements piétons, de contre-allées utilisables par les cycles et la fluidification du trafic participe à la sécurisation des flux.	Positif
<i>Transport en commun</i>		La mise en place de voies dédiées au bus permettra d'une part de sécuriser les usagers, mais également de favoriser l'emploi des transports en commun, ceux-ci n'étant plus bloqués en heure de pointe par les embouteillages.	Positif
<i>Émissions sonores</i>		Le projet n'ayant pas vocation à capter de nouveaux flux, l'ambiance sonore aux abords de la voie sera comparable à l'ambiance sonore actuelle.	Faible

6. CONCLUSION

Le projet envisagé par la CTC, en partenariat avec la commune d'Ajaccio et la Communauté de Communes, vise :

- à améliorer les conditions de circulation sur la « Rocade Nord »,
- à sécuriser les usagers et les flux,
- à développer les transports en commun,
- à améliorer l'intégration de la voie dans la trame urbaine et sur le plan paysager.

L'emprise de la future voie s'inscrit sur des terrains dégradés (délaissés routiers, friches) ou anthropisés (voiries, parking, zones de stationnement anarchiques, ...). Aucune habitation, commerce ou équipement public n'est directement impacté par l'aménagement.

Dans le cadre du projet, un panel de mesures a été prévu, tant en phase chantier qu'en phase exploitation, pour réduire les impacts sur l'environnement. Les mesures envisagées portent notamment sur :

- la protection des sols,
- la protection des eaux souterraines et superficielles,
- la protection du patrimoine naturel,
- la protection du paysage,
- la protection des populations riveraines et la réduction des déchets.

Les mesures d'évitement et de réduction envisagées permettront de réduire significativement l'incidence du projet sur l'environnement au sens large du terme (niveaux d'impacts résiduels nuls à faibles en fonction des thématiques).

Ainsi, au vu de la nature du projet et de ses incidences prévisibles sur l'environnement, les populations riveraines et la santé, nous estimons que le projet ne nécessite pas la réalisation d'une étude d'impact.